ULISSE GRENOBLE SOLIDARITE

1 rue Hauquelin 38000 GRENOBLE

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019



Tél.: 04 76 09 50 54 Fax: 04 76 40 79 93 www.bdo.fr

ULISSE GRENOBLE SOLIDARITE

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

A l'Assemblée générale de l'Association ULISSE GRENOBLE SOLIDARITE,

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association ULISSE GRENOBLE SOLIDARITE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 10 juin 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

2. Fondement de l'opinion

Référentiel audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes.



3. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur la présentation d'ensemble des comptes et plus particulièrement sur le montant des subventions et aides aux postes attribuables à l'exercice, ainsi que les informations données en annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Association. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale.

5. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'Association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

6. Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

A Echirolles, le 10 juin 2020

BDO Rhône-Alpes représentée par Justine GAIRAUD Commissaire aux compte

BILAN ACTIF

ACTIE			Exercice N 31/12/2019 12	2	Exercice N-1 31/12/2018 12	Ecart N / I	N-1
	ACTIF	Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
	Immobilisations incorporelles Frais d'établissement Frais de recherche et de développement Concessions, Brevets et droits similaires Fonds commercial (1) Autres immobilisations incorporelles Avances et acomptes	12 506	10 712	1 794	2 974	1 180-	39.68-
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations corporelles Terrains Constructions Installations techniques Matériel et outillage Autres immobilisations corporelles Immobilisations en cours Avances et acomptes	21 310 131 741	14 767 88 735	6 543 43 006	7 502 49 160	959- 6 154-	12.78- 12.52-
ACTI	Immobilisations financières (2) Participations mises en équivalence Autres participations Créances rattachées à des participations Autres titres immobilisés Prêts	1 083		1 083	1 083		
	Autres immobilisations financières	1 931		1 931	1 931		
	Total I	168 570	114 214	54 356	62 649	8 293-	13.24-
	Comptes de liaison Total II						
RCULANT	Stocks et en cours Matières premières, approvisionnements En-cours de production de biens En-cours de production de services Produits intermédiaires et finis Marchandises						
CIR	Avances et acomptes versés sur commandes						
ACTIF CIRCULA	Créances (3) Créances usagers et comptes rattachés Autres créances	76 112 396 366		76 112 396 366	58 033 257 440	18 080 138 927	31.15 53.96
1	Valeurs mobilières de placement Instruments de trésorerie Disponibilités Charges constatées d'avance (3)	35 759 8 833		35 759 8 833	67 103 8 270	31 344- 563	46.71- 6.80
s de	Total III	517 071		517 071	390 845	126 225	32.30
Comptes de Régularisation	Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV) Primes de remboursement des obligations (V) Ecarts de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	685 641	114 214	571 427	453 494	117 932	26.01

⁽¹⁾ Dont droit au bail

⁽²⁾ Dont à moins d'un an

⁽³⁾ Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

Ecarts de réévaluation Réserves: Réserves statutaires ou contractuelles Réserves réglementées Autres réserves Report à nouveau Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits) Autres fonds associatifs Fonds associatifs avec droit de reprise: Apports Legs et donations Résultats sous contrôle de tiers financeurs Ecarts de réévaluation Subventions d'investissement sur biens non renouvelables Provisions réglementées Droit des propriétaires	201 73.43 270 70.07
Fonds associatifs sans droit de reprise Ecarts de réévaluation Réserves: Réserves statutaires ou contractuelles Réserves réglementées Autres réserves Report à nouveau Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits) Autres fonds associatifs Fonds associatifs Fonds associatifs Fonds associatifs avec droit de reprise: Apports Legs et donations Résultats sous contrôle de tiers financeurs Ecarts de réévaluation Subventions d'investissement sur biens non renouvelables Provisions réglementées Droit des propriétaires	
Ecarts de réévaluation Réserves: Réserves statutaires ou contractuelles Réserves réglementées Autres réserves Report à nouveau Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits) Autres fonds associatifs Fonds associatifs avec droit de reprise: Apports Legs et donations Résultats sous contrôle de tiers financeurs Ecarts de réévaluation Subventions d'investissement sur biens non renouvelables Provisions réglementées Droit des propriétaires	
Réserves réglementées Autres réserves Report à nouveau Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits) Autres fonds associatifs Fonds associatifs avec droit de reprise: Apports Legs et donations Résultats sous contrôle de tiers financeurs Ecarts de réévaluation Subventions d'investissement sur biens non renouvelables Provisions réglementées Droit des propriétaires Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits) 73 471 43 201 30 43 201 40 410 4 40 410	270 70.07
Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits) Autres fonds associatifs Fonds associatifs avec droit de reprise : Apports Legs et donations Résultats sous contrôle de tiers financeurs Ecarts de réévaluation Subventions d'investissement sur biens non renouvelables Provisions réglementées Droit des propriétaires 73 471 43 201 30 43 201 43 201 44 201 45 201 46 201 47 201 48 201 48 201 48 201 49 201 40 201	270 70.07
Apports Legs et donations Résultats sous contrôle de tiers financeurs Ecarts de réévaluation Subventions d'investissement sur biens non renouvelables Provisions réglementées Droit des propriétaires Apports Legs et donations Subventions 5 710 10 410 4	270 70.07
Apports Legs et donations Résultats sous contrôle de tiers financeurs Ecarts de réévaluation Subventions d'investissement sur biens non renouvelables Provisions réglementées Droit des propriétaires Apports Legs et donations Résultats sous contrôle de tiers financeurs Ecarts de réévaluation Subventions d'investissement sur biens non renouvelables 5 710 410 4	
Apports Legs et donations Résultats sous contrôle de tiers financeurs Ecarts de réévaluation Subventions d'investissement sur biens non renouvelables Provisions réglementées Droit des propriétaires Apports Legs et donations Subventions 5 710 10 410 4	
Legs et donations Résultats sous contrôle de tiers financeurs Ecarts de réévaluation Subventions d'investissement sur biens non renouvelables Provisions réglementées Droit des propriétaires 10 410 4	
Ecarts de réévaluation Subventions d'investissement sur biens non renouvelables Provisions réglementées Droit des propriétaires 5 710 10 410 4	
Provisions réglementées Droit des propriétaires	700- 45.15-
	7007 43.13-
Total I 181 216 112 446 68	
	771 61.16
Comptes de liaison Total II	
Provisions pour risques Provisions pour charges 18 920 14 083 4	837 34.35
Provisions pour risques Provisions pour charges Fonds dédiés sur autres ressources Provisions pour risques Fonds dédiés sur autres ressources 18 920 14 083 4 18 920 14 083 4	
E C Total III 18 920 14 083 4	837 34.35
Emprunts obligataires	
Emprunts et dettes financières divers	924-36.19-
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours Dettes fournisseurs et comptes rattachés Dettes fiscales et sociales 152 388 136 766 15	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés 77 847 33 702 44	145 130.98
	622 11.42
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes 127 023 134 602 7	579 5.63-
Instruments de trésorerie	
Produits constatés d'avance 60	60
Produits constatés d'avance Total IV 371 291 326 966 44	325 13.56
Com	
Ecarts de conversion passif (V)	
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V) 571 427 453 494 117	

⁽¹⁾ Dont à plus d'un an Dont à moins d'un an

^{371 230}

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N /	1
	31/12/2019 12	31/12/2018 12	Euros	%
Produits d'avalaitation (1)				
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises	247 541	168 341	79 200	47.05
Production vendue de Biens et Services	461 859	399 204	62 655	15.70
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation	1 247 477	1 191 678	55 799	4.68
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	73 570		7 466-	9.21
Collectes Cotisations	2 169		2 169	
Autres produits	2 267	225	2 043	908.89
Tanto produito				300103
Total I	2 034 883	1 840 483	194 400	10.56
Total I	2 034 003	1 040 403	154 400	10.50
Charges d'exploitation (2)				
Charges a exploration (2)				
Achats de marchandises				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements	24 400	20 146	4 254	21.11
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)				
Autres achats et charges externes	466 367	420 054	46 313	11.03
Impôts, taxes et versements assimilés	46 026		1 254	2.80
Salaires et traitements	1 180 400		142 504	13.73
Charges sociales	225 509	265 548	40 040-	15.08
Dotations aux amortissements et aux provisions				
Sur immobilisations: dotations aux amortissements	12 293	10 137	2 156	21.27
Sur immobilisations : dotations aux provisions				
Sur actif circulant: dotations aux provisions	5.000	3 022	3 022-	1
Pour risques et charges : dotations aux provisions	5 000	2 555	2 445	95.71
Subventions accordées par l'association				
Autres charges (2)	1 886	570	1 316	230.77
Total II	1 961 880	1 804 700	157 180	8.71
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	73 002	35 783	37 220	104.02
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •				

⁽¹⁾ Dont produits afférents à des exercices antérieurs

⁽²⁾ Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N /	N-1
	31/12/2019 12	31/12/2018 12	Euros	%
Produits financiers				
11 rounts imanciers				
Produits financiers de participations Produits des autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilier				
Autres intérêts et produits assimilés	21	13	8	56.69
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	21	13	8	56.69
Total v	21	13	0	36.69
Charges financieres				
Dotations aux amortissements et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées	100	153	53-	34.47
Différences négatives de change Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	100	153	53-	34.47
			33-	34.47
2. Résultat financier (V-VI)	80-	140-	60	43.18
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	72 923	35 643	37 280	104.59
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		4 865	4 865-	100.00
Produits exceptionnels sur opérations en capital	4 700	4 700		100.00
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total VII	4 700	9 565	4 865-	50.86
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	328	2 007	1 679-	83.66
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	3 824	2 007	3 824	00.00
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions				
Total VIII	4 152	2 007	2 145	106.84
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	548	7 558	7 010-	92.75
Impôts sur les bénéfices (IX)				
Total des produits (I+III+V+VII)	2 039 604	1 850 062	189 542	10.25
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX)	1 966 133	1 806 861	159 272	8.81
Solde intermédiaire	73 471	43 201	30 270	70.07
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs				
- Engagements à réaliser sur ressources affectées				
5. EXCEDENTS OU DEFICITS	73 471	43 201	30 270	70.07

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / 1	N-1
	31/12/2019 12	31/12/2018 12	Euros	%
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Dons en nature Prestations en nature Bénévolat	69 205	69 205		
TOTAL	69 205	69 205		
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE Secours en nature Mise à disposition gratuite de biens Prestations en nature Personnel bénévole	69 205	69 205		
TOTAL	69 205	69 205		

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

NEANT

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Information relative aux traitements comptables induits par l'épidémie de Coronavirus

Conformément aux dispositions de l'article L 833-2 du Plan Comptable Général, les comptes annuels de l'entité au 31/12/2019 ont été arrêtés sans aucun ajustement lié à l'épidémie du Coronavirus.

les éléments suivants reflètent uniquement les conditions qui existaient à la date de clôture, sans tenir compte de l'évolution ultérieure de la situation :

- la valeur comptable des actifs et des passifs
- la dépréciation des créances clients
- la dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles
- la dépréciation des stocks
- les impôts différés actifs
- le chiffre d'affaires
- les « covenants » bancaires

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Il est également fait application du plan comptable CRC 99.01 élaboré par le comité de règlementation comptable et applicable aux associations.

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

		Valeur brute	Augmei	ntations
		début		
		d'exercice	Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL	12 506		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		21 310		
Installations générales agencements aménagements divers		31 506		
Matériel de transport		88 761		4 000
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		7 474		
	TOTAL	149 051		4 000
Autres participations		1 083		
Prêts, autres immobilisations financières		1 931		
	TOTAL	3 014		
TOTAL G	ENERAL	164 570		4 000

	Diminutions		Valeur brute en fin	Réévaluation Valeur d'origine
	Poste à Poste	Cessions	d'exercice	fin exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			12 506	12 506
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			21 310	21 310
Installations générales agencements aménagements divers			31 506	31 506
Matériel de transport			92 761	92 761
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			7 474	7 474
TOTAL			153 051	153 051
Autres participations			1 083	1 083
Prêts, autres immobilisations financières			1 931	1 931
TOTAL			3 014	3 014
TOTAL GENERAL			168 570	168 570

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début	Dotations	Diminutions	Montant fin
	d'exercice	de l'exercice	Reprises	d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	9 532	1 180		10 712
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	13 808	959		14 767
Installations générales agencements aménagements divers	31 283	109		31 392
Matériel de transport	39 825	10 045		49 870
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	7 474			7 474
TOTAL	92 389	11 113		103 502
TOTAL GENERAL	101 921	12 293		114 214

Ventilation des dotations	Amortissements	Amortissements	Amortissements	Amortissement	s dérogatoires
de l'exercice	linéaires	dégressifs	exceptionnels	Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	1 180				
Instal.techniques matériel outillage indus.	959				
Instal.générales agenc.aménag.divers	109				
Matériel de transport	10 045				
TOTAL	11 113				
TOTAL GENERAL	12 293				

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Tableau des variations des fonds associatifs

Nature des provisons et des réserves	Montant début d'exercice	Affectation résultats et retraitement	Dotation exercice	Reprise exercice	Montant fin exercice
Fonds propres					
Fonds associatifs sans droit de reprise Réserves :	58 835		43 201		102 036
RESULTAT DE L'EXERCICE	43 201	43 201-	-	73 471-	- 73 471
Autres fonds associatifs					
Fonds associatifs avec droit de reprise : Subventions d'investissement Provisions réglementées	10 410			4 700	5 710
TOTAL I	112 446	43 201-	43 201	68 771-	181 216

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Litiges		5 000			5 000
Autres provisions pour risques et charges	14 083		163		13 920
TOTAL	14 083	5 000	163		18 920

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants	Diminutions Montants non	Montant fin d'exercice
			utilisés	utilisés	
Sur comptes clients	3 322		3 322		
TOTAL	3 322		3 322		
TOTAL GENERAL	17 405	5 000	3 485		18 920
Dont dotations et reprises					
d'exploitation		5 000	3 485		

Les provisions sont destinées à couvrir les risques et charges que des évènements survenus ou en cours rendent probable, nettement précisés quant à leur objet, mais dont la réalisation, l'échéance ou le montant sont incertains. Elle est constituée de :

- -Provisions pour indemnités de départ à la retraite
- -Provisions pour litiges et risques
- -Provisions pour dépréciations comptes clients

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances		Montant b	rut	A 1 an au j	plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières		1	931	1	931	
Autres créances clients		76	112	76	112	
Personnel et comptes rattachés			391		391	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			141		141	
Divers état et autres collectivités publiques		374	912	374	912	
Débiteurs divers		20	922	20	922	
Charges constatées d'avance		8	833	8	833	
TOTA	L	483	243	483	243	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	13 972	7 968	6 004	
Fournisseurs et comptes rattachés	77 847	77 847		
Personnel et comptes rattachés	60 147	60 147		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	83 289	83 289		
Autres impôts taxes et assimilés	8 952	8 952		
Autres dettes	127 023	127 023		
Produits constatés d'avance	60	60		
TOTAL	371 291	365 287	6 004	
Emprunts remboursés en cours d'exercice	7 924			

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes : cf tableau des états des immobilisations

Catégorie	Mode	Durée
Logiciels	Linéaire	3 ans
Matériel informatique	Linéaire	3 ans
Petit équipement	Linéaire	5 ans
Véhicules	Linéaire	5 ans

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances dont la valeur nominale de remboursement a diminué suite à un risque d'impayé ont fait l'objet, quand celle-ci est réversible, d'une dépréciation.

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances usagers et comptes rattachés	1 044
Autres créances	374 912
Total	375 956

Détail des produits à recevoir

	Montant
FACTURE A ETABLIR FORMATION	1 044
SUBVENTION DEPARTEMENT 38	147 580
SUBVENTION ETAT	72 801
SUBVE?TION METRO	52 800
SUBVENTION REGION	101 731
Total	375 956

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	33 326
Dettes fiscales et sociales	74 128
Total	107 454

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Détail des charges à payer

	Montant
FACTURE NON PARVENUE :	
EMPLOI 38	25 212
AFFIMOBILE	156
BDO	5 100
E3I	2 858
CONGES PAYES + CHARGES	74 128
Total	107 454

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	8 833
Total	8 833
Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	60
Total	60

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Détail des charges constatées d'avance

	Exploitation	Financier	Exceptionnel
LOYER GRENOBLE HABITAT	651		
LOYER IMMOBILIERE DE BOUC BELAIR	745		
LOCATION GRENKER	7 437		
Total	8 833		

Subventions d'équipement

- Subvention d'équipement étalée sur 5 ans pour l'achat d'un gerbeur d'un montant de 4458€, reprise de 1900€, solde de 2558€.
- -Subvention d'équipement étalée sur 5 ans pour l'achat d'un camion d'un montant de 5952€, reprise de 2800€, solde de 3152€.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Rémunération des dirigeants

- Les administrateurs occupent leurs fonctions de manière bénévole et ne perçoivent donc pas de rémunération ou d'avantage en contrepartie.
- Le directeur est mis à disposition par ULISSE, pour un montant facturé à hauteur de 24266 €

Effectif moyen

	Personnel salarié
Cadres	2
Employés	10
Ouvriers	66
Total	78

Valorisation des contributions volontaires

Mise à disposition de biens (dont locaux) :

Siège : **3553,57** €

Hippolyte Muller : 65651,8 €

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 5160 euros, décomposés de la manière suivante :

- honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes : 5160€
- honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes, telles qu'elles sont définies par les normes d'exercice professionnel mentionnées au II de l'article L. 822-11 : 0€

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagement en matière de pensions et retraites

La provision pour retraite correspond à l'évolution des droits à indemnité de départ à la retraite acquis par les salariés en fonction de leur ancienneté à la date de clôture.

L'association n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.

Indemnité de départ à la retraite

Tranches d'âges	Engagement à	Montant
65 ans	moins d'un an	6 535
60 à 64 ans	1 à 5 ans	
55 à 59 ans	6 à 10 ans	2 600
45 à 54 ans	11 à 20 ans	4 317
35 à 44 ans	21 à 30 ans	467
moins de 35 ans	plus de 30 ans	
Engagement total		13 919

Hypothèses de calculs retenues

la provision pour retraite correspond à l'évolution des droits à indemnité de départ à la retraite acquis par les salariés en fonction de leur ancienneté à la date de clôture.

Hypothèses retenue pour le calcul de la provision :

Age de départ à la retraite : 65 ans

Probabilité de non départ avant 65 ans : 20% ou 50% en fonction de l'âge

Taux de charges sociales : 45%

Il n'est pas tenu compte pour ce calcul des taux d'actualisation, ni des taux d'augmentation des rémunérations ou rotations du personnel.

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

Produits et charges exceptionnels

Nature	Montant	imputé au compte
Produits exceptionnels		
- REPRISE SUBVENTION D'EQUIPEMENT	4 700	
Total	4 700	
Charges exceptionnelles		
- FRAIS HUISSIER	328	
- REGUL SUBVENTION	3 824	
Total	4 152	

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Transferts de charges

Nature	Montant
REMBOURSEMENT CPAM	20 607
REMBOURSEMENT FORMATION	2 432
REMBOURSEMENT ASSURANCE	10 774
REFACTURATION INTER ASSO	36 271
Total	70 084